Trentième Année. — N° 190 — UN NUMÉRO : 25 CENTIMES. — JEUDI 9 JUILLET 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 8 JUILLET 1885

NOS RÉSIDENTS A HUÉ

Une chose se dégage des événements de Hué : c'est que l'expérience ne paraît décidément servir de rien à nos diplomates et à nos hommes de guerre.

Une fois encore nous avons été joués et surpris.

Des concentrations de troupes s'élevant à 30,000 hommes s'opéraient autour de nous. Nous n'en avons rien su.

Une conspiration immense se préparait à la cour de Hué.

Nos résidents ne s'en sont même pas aperçus. Tout cela a été pour eux lettre close.

Et c'est au moment où l'effervescence est à son comble, où les vêpres siciliennes depuis longtemps préparées contre nous sont à la veille et en état d'éclater, que le général de Courcy s'aventure à Hué avec des forces numériquement dérisoires, faites pour tenter l'audace des conspirateurs et insuffisantes pour les intimider.

Sans doute, le général de Courcy vient d'arriver dans l'Annam, il ne connaît rien aux choses du pays, et tout au plus peut-on lui demander s'il a observé toutes les règles de la prudence.

Mais il est incontestable que la vraie responsabilité incombe à nos résidents, MM. Lemaire et de Champeaux.

Il semble en vérité que, dans le poste diplomatique de Hué, l'incurie, l'aveuglement et l'incapacité soient devenus une tradition. C'est à MM. Philastre et Rheinart que nous avons dû la présence des Chinois dans l'Annam. C'est sous leurs yeux que les traités d'alliance se sont conclus et que les ambassades sont parties et revenues.

Ils n'ont rien su voir ni rien su deviner. Leurs successeurs viennent d'être, à un plus haut degré encore, les jouets de l'astuce orientale. Ils n'ont pu fournir au général de Courcy ni un renseignement ni même un soupçon ; ils ne lui ont même pas dit de se méfier. Nous savons, par une dépêche, qu'ils lui ont cédé leurs logements; c'est là leur seul acte diplomatique.

Le pays, las des sacrifices qu'on lui impose, a le droit d'exiger qu'une incurie de la sorte ne se prolonge pas davantage.

Si nous ne sommes pas capables, dans tout notre corps diplomatique ou consulaire, de trouver des gens qui sachent ouvrir les yeux, regarder autour d'eux et faire savoir ce qu'ils ont vu, renonçons franchement à toute politique d'expansion coloniale. Ce sera plus économique, et au moins nous ne verrons pas le sang de nos pauvres soldats payer la sottise ou l'incapacité de ces diplomates pour rire.

Sans doute, il ne faudra que cinq minutes pour révoquer de leurs fonctions MM. Lemaire et de Champeaux.

Il faudra peut-être des mois entiers et des milliers d'hommes pour obtenir de la cour et des mandarins de Hué la satisfaction à laquelle nous avons droit.

Mais si c'est une campagne qui commence, si nous assistons là au second acte de la folie cruelle du Tonkin, qu'on abandonne au moins la politique des demi-mesures, qui coûte généralement beaucoup plus cher que la politique d'énergie.

Qu'on agisse loyalement et résolûment, et qu'on n'envoye pas là-bas des renforts de 1,500 hommes dont la moitié, au moment de l'arrivée, sont rendus indisponibles par la maladie.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le conseil municipal de Paris s'est montré, avec raison, fort ému d'une accusation qui a été formulée contre lui par la Ligue de l'intérêt public, et suivant laquelle « la concession du pavage en bois n'aurait été obtenue qu'à l'aide de sommes énormes distribuées à titre de pots-de-vin à différents membres du conseil ».

Nous sommes persuadés que c'est là une abominable calomnie : les élus de la population parisienne sont de trop honnêtes gens pour s'être jamais livrés à des pratiques aussi condamnables ; et nous sommes les premiers à déclarer qu'ils sont au-dessus d'un pareil soupçon. Cependant comme la malignité humaine est grande et que, ne fût-ce qu'à cause de leur haute position, ils ont sans doute beaucoup d'ennemis et d'envieux, nous croyons qu'ils feront bien de ne point trop dédaigner ces propos injurieux, de quelque part qu'ils viennent.

Les conseillers municipaux de Marseille étaient, eux aussi, des citoyens éprouvés, des républicains convaincus, des radicaux, des intransigeants, des purs; ils semblaient donc offrir, aussi bien que leurs collègues de Paris, toutes les garanties de probité imaginables. Et cependant, il s'est trouvé parmi eux des brebis galeuses, des concussionnaires avérés, qui ont eu à rendre compte aux tribunaux de quelques malversations assez semblables à celle que la Ligue de l'intérêt public reproche en ce moment aux membres du conseil municipal de Paris.

Toute la différence, c'est qu'au lieu de pavage en bois, il s'agissait d'une ligne de tramways ou d'omnibus. Nous ne saurions donc trop encourager l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville à persévérer dans la bonne résolution qu'elle a adoptée hier et à se livrer, dans la personne de son bureau, à une enquête sérieuse sur l'origine de ces bruits.

Nous les engagerons même à faire plus encore et à communiquer au public, le plus tôt possible, les résultats de ces investigations. La population parisienne est jalouse de l'honneur de son conseil municipal, et elle ne veut pas que le plus léger soupçon puisse effleurer ceux qu'elle a chargés de la représenter et de l'administrer.

DÉTAILS RÉTROSPECTIFS

On a remarqué que, dans l'avant-dernière séance de la Chambre, M. J. Ferry, plusieurs fois harcelé par M. Clémenceau, s'est obstinément tu. La *Justice* en profite pour accabler de ses ironies l'ancien ministre. On y lit :

J'ai deux séances à raconter : une à la tribune ; une dans les couloirs. J'en demande bien pardon à nos amis, à Lockroy, à Georges Périn, à Clémenceau, qui ont parlé à la tribune, — la séance qui se tenait dans les couloirs est la plus intéressante des deux. Malheureusement les sténographes n'ont rien noté. L'*Officiel* n'en dira pas un mot. C'est grand dommage. On a dit d'excellentes choses du haut de la tribune. Le pays lira tous ces discours. Mais le pays ne verra jamais l'éloquente scène qui se passait dans la coulisse.

Il y avait là un homme qui s'était affalé sur une banquette, contemplant mélancoliquement les colonnes de pierre qui soutiennent l'édifice. De temps en temps, il venait de la salle des séances quelqu'un qui interpellait avec véhémence ce singulier personnage. On nous a rapporté quelques-unes de ces interpellations :

— Monsieur, ce n'est pas ici que se tient la séance !

Un autre a été plus dur :

— Monsieur, que faites-vous là ? Depuis une heure on vous traîne dans la boue.

Vers cinq heures et demie, il en est venu un troisième que je puis nommer — M. Langlois. Il était suivi de deux ou trois ambassadeurs choisis parmi les plus importants personnages de l'union républicaine. M. Langlois, nous l'avons tous vu partir de la salle des séances, parce que M. Langlois n'a pas le départ discret, comme ses camarades. Il a le départ tempétueux.

Il paraît que la dernière ambassade n'a pas été moins sévère que les deux autres. Elle a dit au personnage qui siégeait derrière les colonnes du palais :

— On nous déshonore sur votre dos. Allez-vous vous défendre, oui ou non ?

Et l'on a vu alors l'ambassade ramener dans la salle des séances le personnage qui semblait suivre le chemin de Mycènes. Une nombreuse escorte, où nous avons remarqué MM. Rouvier, Ranc, Thomson, Langlois, le gardait à vue. Il y a dans les *Châtiments* une pièce à « un qui veut se détacher ». Le personnage en question avait l'air d'être tenaillé par le même tourment. Tout dans sa démarche révélait la nostalgie d'être ailleurs. Tous les regards se portèrent avec curiosité sur ce singulier cortège, et l'on vit le captif aller s'asseoir à son banc.

C'est tout ce que ses amis et ses complices ont obtenu de lui.

L'*Evènement* dit de son côté :

M. Clémenceau monte une dernière fois à la tribune pour défendre sa pensée, que M. de Freycinet a légèrement méconnue, et rappeler encore la part de responsabilité qui incombe au cabinet Ferry.

Alors se produit le plus violent incident de la journée. En descendant de la tribune, M. Clémenceau prend vivement à partie M. Rouvier, qui contestait ses affirmations. Il s'écrie avec véhémence : « Vous n'avez pas voulu répondre, ni vous ni votre chef ! »

M. Rouvier quitte la salle, ainsi que M. Langlois et plusieurs membres ou amis de l'ancien cabinet. Ils reviennent avec M. Ferry, qu'ils sont allés chercher dans les couloirs. Evidemment, ils voudraient qu'il parlât. Mais non, on vote l'article unique autorisant la ratification du traité... et tout le reste est silence.

La *Bataille* use d'un style plus violent encore.

Le cadavre de Duguesclin remportait des victoires. La charogne de Ferry nous vaut encore des défaites.

La guerre du Tonkin a recommencé.

Il est certain que la journée de lundi n'a pas été bonne pour M. Jules Ferry.

REVUE DE LA PRESSE

Honte et mensonge

La paix qu'on nous annonce est une honte et un mensonge.

Une honte, car nous avons été partout repoussés, sur terre et sur mer.

Sur terre, c'est la retraite de Lang-Son, avec les canons jetés à l'eau, la caisse de l'armée abandonnée, la déroute affolée.

Sur mer, c'est Formose qui résiste à outrance, que nous n'avons pas pu prendre, après un blocus et un siège.

Nous ne parlerons pas des îles Pescadores, enlevées grâce à la surprise, sans combat sérieux.

Donc nous avons été battus et la paix va se signer, après notre double défaite, sans que l'honneur national ait même été vengé.

Et battus par qui ?

Par des Chinois, par le dernier des peuples, par celui dont on se moquait le plus, qu'on méprisait officiellement du haut de la tribune française, par une nation qui ne compte pas !

Oui, nous n'avons jamais pu les éloigner de Formose ; oui, nous avons dû nous sauver ventre à terre, jusqu'à Hanoï. Ils nous ont blessé Négrier, tué Courbet, nos deux plus illustres chefs ; ils nous ont détruit plus de six mille hommes, en en laissant dix mille autres gravement ou mortellement atteints, qui ne reverront le sol natal que pour s'y faire enterrer. Dans l'espace d'un an seulement, nous avons dépensé cinq cents millions, éreinté notre flotte, gaspillé tous nos approvisionnements, vidé nos arsenaux.

Depuis 1870, l'année terrible, nous n'avions pas eu l'idée de pareils désastres.

Si, au moins, nous avions eu affaire à des Européens, à l'Allemagne, à la Russie, à l'Angleterre !

Il y a des défaites que l'on comprend et dont on se console.

Mais par des Chinois, dont le nom même est un quolibet, c'est dur, bien dur, pour le pays de France qui vit Austerlitz et qui se souvient de Solferino !

Après la surprise, glorieuse au moins celle-là, de Bac-Lé, Jules Ferry s'écria : « Ces choses-là se paient ! »

En effet, ça s'est payé, mais avec notre sang et avec notre or.

Quelle est donc la compensation que nous offrent les Chinois pour l'humiliation indélébile infligée à nos drapeaux neufs, à notre jeune armée que l'on fait combattre toujours un contre vingt, souvent sans cartouches, sans souliers, sans pain, comme aux époques lugubres de la défaite nationale ?

Nous rendons toutes nos conquêtes, Formose que nous n'avions pas pu prendre, et les Pescadores que nous avions prises.

Nous abandonnons les 80 millions que nous avions demandés et pour lesquels nous avons follement poursuivi la guerre, et nous revenons purement et simplement au traité que la Chine avait consenti un an avant.

Pas d'indemnité pécuniaire ou territoriale et la défaite en plus, voilà le bilan de cette paix !

Et nous n'y trouvons pas de l'argent pour remplacer l'honneur absent.

La seule chose que nous accorde cette paix flétrissante pour le patriotisme français, c'est le droit de nous battre pendant des années dans ce vaste territoire, ce territoire vague, inconnu, pestilentiel, qui s'étend de la pointe du Delta aux frontières du Yun-nan, et dans lequel vont se cantonner éternellement les Pavillons-Noirs, comme les maringoins dans les rizières, et que la Chine alimentera d'hommes, d'armes, de munitions, sous main, ainsi qu'elle l'a toujours fait.

Ainsi cette conquête du Delta que nous pûmes faire avec une armée de quatre mille hommes, il nous faudra quarante mille hommes pour la garder.

Singulière paix, qui coûtera plus en argent et en soldats que la guerre la plus sanglante, et dans laquelle s'engouffreront toutes les ressources financières ou militaires de la mère-patrie !

Mais cela se comprend. Nous avons fait cette paix étant vaincus, avec les Chinois vainqueurs. Et nous n'avions pas le droit de nous montrer bien exigeants.

Après nous avoir immobilisés, paralysés à Formose et chassés jusqu'à Hanoï, les Chinois pouvaient en prendre à leur aise.

Et ce n'est pas nous qui leur dictons la paix, c'est nous, au contraire, qui la subissons.

C'est pourquoi c'est une honte, une honte que la République inflige à la France.

Et encore, si nous étions certains que cette honte nous donnera la sécurité.

Etre couché, voire même dans la boue, est encore un repos relatif.

Mais non — rien n'est définitif dans cette paix qui n'en n'est pas une, qui n'est qu'un mensonge dans la forme comme un déshonneur dans le fond.

C'est une simple trêve, à peine déguisée et qui durera le temps de la période électorale.

Car c'est là l'unique raison qui poussa le gouvernement de la République à engager ces indignes négociations.

Il lui fallait une paix quelconque à jeter à la foule que le scrutin va rassembler.

Que lui importe ce qu'elle contient, et si la gloire de la France s'y trouve maculée ?

Si la chose n'y est pas, le mot y est, et cela suffit pour tromper le peuple et pour le rassurer pendant les quelques jours où sa colère est à craindre.

En vain nous allons nous tourner vers lui, le traité à la main, lui montrer ce que chaque ligne contient de faussetés, de contradictions, d'engagements aléatoires.

Ainsi, la Chine ne règlera l'importante question du commerce par terre et par mer que par un autre traité qui sera élaboré trois mois seulement après le prétendu traité définitif.

Nous dirons cela au peuple ; nous ajouterons que nous nous sommes engagés par cette paix onéreuse à fabriquer des chemins de fer aux Chinois, alors qu'une grande partie de nos départements en sont encore privés et attendent vainement l'achèvement des lignes formellement promises.

Nous dirons encore que la Chine a paru s'accorder pour pouvoir recommencer plus efficacement la guerre.

La République avait besoin de la paix pour les élections ; la Chine, gênée par le blocus, avait besoin de riz pour prévenir la famine.

La République a tout livré, tout abandonné : souci du prestige national, conquêtes, argent, riz, tout, pour pouvoir, pendant la période électorale, dire qu'on n'a pas la guerre.

Après, on verra ! après, on recommencera ! et si ce n'est pas nous, c'est la Chine qui recommencera, refaite, réorganisée, alimentée et surtout instruite à ne plus nous redouter.

Qui donc, s'il est de bonne foi, peut en douter après la trahison de Hué, trahison dans laquelle les quelques centaines d'hommes du général de Courcy n'ont échappé que miraculeusement à un égorgement prémédité ?

Et n'est-ce pas la guerre rallumée avec plus de violence que jamais, avant même que le Parlement français ait examiné ce prétendu traité de paix.

Mais comment voulez-vous que les électeurs aillent fouiller, comme nous, les articles confus de ce traité néfaste, et donner suffisamment raison à nos révélations indignées ? En face d'eux, aussi, M. le préfet sera là, les sous-préfets seront pour étouffer le scrutin sous l'influence officielle, pour proclamer que la guerre est terminée à tout jamais, que la paix règne et que l'électeur, en France, n'a plus à trembler pour sa bourse amaigrie et pour son enfant enrégimenté.

Les ministres espèrent qu'on ira aux urnes au son des musettes, avec des rubans au chapeau, célébrant les doux loisirs que nous donne la République ;

Qu'on ira, oubliant que là-bas, sous un soleil de feu, dans des marécages affreux, où la fièvre jaillit des roseaux comme la balle jaillit du fusil et frappe plus mortellement encore, nos pauvres petits troupiers poursuivent des ennemis insaisissables et invisibles.

Oubliant que, sous des baraquements infects, des milliers de jeunes gens entassés attendent, dans une horrible angoisse et sans même avoir la consolation suprême du prêtre, qu'on ne refuse pas au condamné à mort, à l'assassin, et qu'on refuse au soldat français, que les maladies, les privations, le climat, achèvent leur choix régulier et sinistre et en jettent la moitié au charnier.

Oubliant que tout homme qui va là-bas, dans de pareilles conditions, sans soins, sans hygiène, sans précautions, sans bien-être, est ou un homme mort ou un homme cruellement frappé ;

Et qu'il y en a quarante mille dans cette antichambre du cimetière qui s'appelle le Tonkin !

Et que ce sera sournoisement, sans bruit, puisque la paix est faite, que tous les mois on complètera les effectifs diminués de moitié, au moyen de pauvres diables envoyés de France et arrachés à leur famille rassurée par les mensonges de la République.

Mais, mourir pour mourir, qu'on leur rende au moins le bruit de la bataille, l'odeur de la poudre qui saoûle, le rêve de gloire qui passionne !

Il vaut mieux être de la chair à canon que de la viande d'hôpital.

Et puisque vous voulez continuer de nous prendre nos millions, de nous tuer nos enfants, rendez-nous la guerre, ô République de malheur ! qui, elle, du moins, ne laissera pas sans vengeance nos braves tombés à Formose, à Bac-Lé, à Dung-Dang, et ne sera pas une honte et un mensonge comme cette halte dans le sang et dans la fange que vous appelez la paix ! — Paul DE CASSAGNAC. — (*Le Matin.*)

NOUVELLES DU JOUR

Le guet-apens de Hué

Paris, 7 juillet. — Le ministre de la guerre a reçu du général de Courcy la dépêche suivante, en date de Hué, 6 juillet, 10 h. 30 soir :

« La situation est calme. Les troupes annamites sont en complète déroute. Le palais du roi n'a pas été brûlé, et a été respecté par la troupe. Il renferme de grandes valeurs artistiques.

» Le régent Thu-hang est entre nos mains.

» Nos pertes s'élèvent à 10 morts et 62 blessés, dont 20 grièvement. Je vous en enverrai le détail aussitôt que possible.

» J'ai distribué croix et médailles sur place.

» J'ai adressé au peuple annamite un manifeste qui porte ma signature et celle de Thu-hang-yet et invitant en termes respectueux le roi et la reine-mère à regagner le palais.

» Le 3e zouaves est établi dans la citadelle, dont la superficie est de 480 hectares. Malgré les dégâts produits par l'incendie on pourrait y loger 15,000 hommes.

» Toute l'infanterie de marine est appelée du Tonkin. »

L'infanterie de marine qui était au Tonkin forme un régiment de marche commandé par le lieutenant-colonel Chaumont. Les bataillons sont commandés par MM. les chefs de bataillon Lambinet, Grégoire et Petitmaire. Les deux premiers tenaient garnison à Hanoï, le troisième, à Haï-Phong. Ils forment, en tout, un effectif d'environ 2,000 hommes.

Il est dit dans un des télégrammes du général de Courcy que nous avons capturé 1,000 pièces d'artillerie dans la citadelle de Hué, ce qui ferait une pièce par 10 mètres de développement de l'ouvrage; mais il faut se rappeler que, la citadelle étant en même temps un arsenal, il y a lieu de tenir compte du matériel de réserve.

Les 1,000 canons appartiennent à toutes les époques et à tous les modèles, pièces rayées, à âme lisse, en fonte, en fer et en cuivre. Il y a même des canons en bois. Quant à la citadelle, c'est une forteresse à la Vauban, construite, vers 1793, sous la direction du colonel Ollivier et des officiers français, sous le règne de Gialong.

Académie de médecine

Paris, 7 juillet. — M. Brouardel doit, paraît-il, raconter aujourd'hui à l'Académie de médecine son odyssée en Espagne à la recherche du vaccin anti-cholérique du docteur Ferran. On raconte que celui-ci aurait manifesté des exigences pécuniaires telles, pour laisser le délégué français prendre connaissance de son procédé, que M. Brouardel n'a plus eu qu'à se retirer.

Conseil académique à Paris

Paris, 7 juillet. — Le conseil académique Paris s'est réuni ce matin sous la présidence de M. le vice-recteur.

La seule question d'ordre général qui se trouve à son ordre du jour, c'est la réforme du baccalauréat.

Au Pas-des-Lanciers

Camp du Pas-des-Lanciers, 7 juillet. — On attend, dans la journée, deux inspecteurs médicaux envoyés officiellement. Le chiffre des malades évacués sur Marseille, ce matin, est de 84.

Le sous-lieutenant Constantine est venu examiner s'il était possible d'obtenir l'eau par des sondages. Il a reconnu l'impossibilité.

L'affaire du « Journal de Rome »

Paris, 7 juillet. — On lit dans le *Monde* :

Nous avons publié hier divers documents relatifs à la dépêche de M. des Houx au *Gaulois*, et, en présence d'affirmations contradictoires, nous demandions que la lumière fût faite sur cet incident. Nous lisons dans le *Gaulois* de ce matin :

« Nous pensions que l'incident de la dépêche de M. des Houx était terminé. Le *Monde* demande un complément d'éclaircissements. Nous lui répondrons ceci :

« *Nous n'avons pas ajouté un seul mot, au contraire, à la dépêche que M. Henri des Houx a adressée à M. Arthur Meyer.* »

La phrase soulignée l'est par le *Gaulois*.

Incendie à bord

Toulon, 7 juillet. — A minuit 50, un commencement d'incendie s'est déclaré en rade de Toulon, à bord du vapeur le *Canton*, affrété pour le compte de l'Etat pour le Tonkin. Les équipages de l'*Orne* et du *Japon* se sont immédiatement portés à son secours, et, à deux heures, on était maître du feu.

On ignore les causes de l'incendie; dans tous les cas, les dégâts sont insignifiants, car le *Canton* a pu quitter la rade à six heures du matin, à destination du Tonkin.

Il avait été un moment question de couler ce vapeur, à cause de la grande quantité de poudre et de munitions qui occupait l'avant-bord.

Le feu s'était déclaré dans une chambre de l'arrière servant d'office.

Le choléra en Espagne

Paris, 7 juillet. — Mardi, il y a eu en Espagne 736 décès cholériques, dont 6 à Madrid, 95 à Aranjuez, 34 dans la province de Saragosse, 164 dans la ville de Valence, 208 dans le reste de la province de Valence, 84 à Murcie ; total de nouveaux cas : 1,708, dont 145 à Aranjuez, 926 dans la province de Valence, 257 à Murcie.

On mande de Madrid, à la date d'hier, que le choléra augmente considérablement à Valence et à Aranjuez. La situation dans cette dernière ville est critique. Les pharmacies elles-mêmes sont fermées, tous les approvisionnements sont épuisés. Les paysans refusent d'apporter des vivres aux populations. On sera forcé d'émigrer en masse.

Jamais une épidémie n'avait sévi avec une pareille violence. Malgré le silence des journaux, on assure que M. Canovas a ressenti de véritables symptômes de choléra à son retour de Murcie.

A Valence, l'industrie et le commerce sont complètement paralysés. L'interdiction en France des fruits provenant de cette province est prononcée. C'est la ruine de l'agriculture.

COULISSES DU PARLEMENT

CHAMBRE

Le rendement des impôts, pendant le mois de juin, a donné une moins-value de 5,526,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires.

Le total, pour les six premiers mois de 1885, donne une moins-value de 645,400 fr. par rapport au rendement des six premiers mois de 1884, et une moins-value de 21,611,300 fr. par rapport aux évaluations budgétaires.

Tout le monde considère que la soumission de l'Annam constitue une nouvelle phase de la guerre du Tonkin qui rend illusoire la conclusion du traité de paix.

Nos soldats, dit-on, ne trouveront ni trêve ni repos.

Les opportunistes ne paraissent pas fâchés de voir le ministère aux prises avec les difficultés d'une nouvelle campagne, qui prolongent l'expédition et menacent d'impopularité comme eux ceux qui seront, à leur tour, obligés de solliciter de nouveaux sacrifices en hommes et en argent.

Les membres de l'ancienne majorité sont littéralement furieux contre M. Ferry. Ils reprochent à l'ancien président du conseil de les avoir entraînés dans une guerre néfaste et de les abandonner au dernier moment.

« Il a perdu l'élection du parti républicain dans notre département, disait tout à l'heure un ancien mamelouck; c'est une infamie. »

M. Ferry, qui avait déjà fait mine hier de vouloir prendre la parole alors que son intention arrêtée, malgré les avis de M. Ranc, était de rester muet et accablé à son banc, fait répandre le bruit qu'à l'occasion de la discussion du budget, il donnera des explications et s'efforcera de défendre et sa politique et la majorité.

Prochainement, sera livré à la publicité le manifeste rédigé au nom des députés du centre gauche par M. Ribot, et que ce dernier soumettra aux électeurs du Pas-de-Calais. Dans ce manifeste, M. Ribot se dit opposé à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, opposé à l'autonomie communale, et à une nouvelle révision de la Constitution.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL

Séance du mardi 7 juillet

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Sénat adopte plusieurs projets concernant l'ouverture et l'annulation des crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1884-85.

Il adopte ensuite le projet interdisant la fabrication, la vente, et le colportage des imprimés imitant les billets de la banque et les autres valeurs.

M. de Freycinet dépose le projet de traité avec la Chine.

M. de Lareinty retire sa proposition sur le transfert des restes du sergent Bobillot, comme étant impossible en ce moment. Il espère que, le temps venu, le ministre prendra l'initiative de la proposition.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention conclue à Londres, le 18 mars 1874, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Russie et la Turquie.

M. de Gavardie critique la convention. Il demande d'abord pourquoi la France paierait une part des indemnités résultant du bombardement d'Alexandrie.

L'orateur pense que la convention est imprudente. Il regrette qu'on ne dise pas toute la vérité et qu'on cache certaines choses qu'il ne faudrait pas taire. Il dit que l'Angleterre ne souhaitait pas la suppression du *condominium*. Il est persuadé que le règlement qu'on veut faire au sujet du canal de Suez en compromet la neutralité au lieu de l'assurer.

L'orateur dit qu'il n'y a pas seulement une question financière soulevée par le projet, mais que la question politique se mêle aux finances.

L'orateur regrette qu'on ait abandonné la politique suivie par Gambetta à l'égard de l'Egypte ; le contrôle international sera la mort de l'influence française en Egypte. La Turquie prendra la situation que nous avions en Egypte.

L'orateur insiste pour l'ajournement de la ratification du traité.

M. de Freycinet rappelle les origines de la question et résume les faits qui se sont passés en 1884.

La charge est d'ailleurs nominale, tandis que l'avantage politique est réel; il n'y a aucun danger financier à courir; à ce point de vue, il est impossible de discuter la convention. Le ministre déclare qu'il y a intérêt à ce que la convention soit ratifiée le plus tôt possible. C'est d'ailleurs le désir même de l'Angleterre.

De plus, la ratification prompte de la convention intéresse vivement les indemnitaires français d'Alexandrie. Il dit que la question du canal de Suez n'est pas connexe à la convention. Il n'y a donc pas lieu de s'occuper actuellement de cette question, qui, d'ailleurs, sera discutée plus tard par le Parlement.

Le ministre déclare que l'ajournement serait la plus mauvaise des solutions, et il insiste pour l'adoption du projet. (Très-bien !)

M. de Gavardie insiste pour l'ajournement.

Le Sénat décide qu'il passe à la discussion de l'article unique du projet.

Après une observation de M. de Gavardie, cet article unique est adopté.

Le Sénat adopte un projet de loi relatif à l'établissement des lignes télégraphiques et téléphoniques destinées à l'échange des correspondances appartenant à l'Etat.

M. Casimir Fournier présente un article additionnel demandant que cette loi soit applicable en Algérie.

Cet article est adopté.

M. de Lareinty demande que cette loi soit également appliquée aux colonies de la Martinique et de la Réunion.

La séance est levée à 5 h. 55.

Mercredi, séance publique à 4 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL

Séance du mardi 7 juillet.

Présidence de M. FLOQUET

La Chambre reprend la discussion du budget.

Les railways d'Etat

M. Kergerlay critique l'administration des railways de l'Etat. Il propose de diviser le crédit qui y est affecté, en 5 parties distinctes : 1° l'exploitation ; 2° le matériel de traction ; 3° les voies et bâtiments ; 4° les gratifications, secours et indemnités ; 5° les gares communales et les dépenses diverses.

M. Charles Ferry combat la motion.

M. de Soubeyran dit que l'administration des railways sera pour l'Etat une cause constante de déficits. Il faut les rendre à l'industrie privée.

Le commissaire du gouvernement justifie l'administration des railways de l'Etat.

M. de Soubeyran insiste. L'Etat, dit-il, a fait une excellente affaire en signant les conventions des railways ; il la ferait meilleure, s'il cédait à l'industrie privée l'exploitation du réseau de l'Etat en construction et les lignes restant à construire.

M. le commissaire du gouvernement, répondant aux précédents orateurs, justifie le crédit de 4,500,000 fr. porté au budget extraordinaire, par les règles qui ont été toujours suivies en matière de construction de chemins de fer. Les travaux dont il s'agit doivent rentrer dans les dépenses de premier établissement.

M. de Soubeyran dit que c'est un principe économique que l'Etat doit se désintéresser autant que possible des opérations qui peuvent être confiées à l'industrie privée. L'exploitation des monnaies et médailles, qui est entre les mains de l'Etat, est très onéreuse.

M. Germain (Ain) déclare que les populations sont beaucoup mieux desservies par les chemins de fer de l'Etat que par les grandes Compagnies; mais il est malheureux que les neuf dixièmes de la France fassent les frais de cette région privilégiée.

M. de Soubeyran maintient toutes ses critiques contre l'administration de ces chemins de fer, dont le contrôle est impossible, par suite des irrégularités de la comptabilité.

M. Wilson répond que si le matériel des chemins de fer de l'Etat est trop considérable, celui des grandes Compagnies est notoirement insuffisant.

La discussion générale est close.

Les chapitres 1 et 2 sont adoptés sans débat.

Le chapitre 3 est adopté avec une augmentation de 20,000 fr. demandée par M. Georges Roche et acceptée par la commission.

Les chapitres 4 et suivants sont adoptés sans débat.

M. Bernard propose alors d'établir le chapitre 49 bis, avec un crédit de 400,000 fr. pour l'exécution de la loi de nivôse.

Le chapitre 49 est adopté.

M. Goblet combat le nouvel amendement de M. Bernard comme impraticable dans les conditions énoncées par son auteur.

Par 449 voix contre 14 sur 463 votants, la Chambre décide de prendre en considération l'amendement de M. Bernard.

M. Antonin Dubost déclare que la commission ne saurait faire autrement que de condescendre au sentiment de la Chambre, en lui demandant de voter le crédit demandé par M. Bernard.

M. Rouvier demande, en qualité de président de la commission du budget, le renvoi de l'amendement pour discuter le chiffre du budget.

Le renvoi est de droit.

La suite de la discussion du budget est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 5 heures 35.

Jeudi, séance publique à 2 heures.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'INDUSTRIE TEXTILE EN AUTRICHE. — A propos des grèves qui ont éclaté récemment à Brünn, un journal libre-échangiste nous présente le tableau suivant de la situation de l'ouvrier en Moravie. Cela n'empêchera pas ce même journal de prétendre que nous devons admettre en franchise les produits textiles autrichiens. Voudrait-il pourtant que les manufacturiers français traitassent les ouvriers de la même façon ? Non, sans doute, il protesterait, et il aurait raison. Eh bien ! alors, pourquoi vouloir imposer la concurrence entre des situations si absolument inégales? Mais ce sont là des questions auxquelles on ne répond jamais. On invoque la théorie et la doctrine, et cela suffit aux scolastiques :

« On sait que l'industrie de Brünn est essentiellement textile. Dans un grand nombre de fabriques, les ouvriers travaillent par équipes de jour et de nuit, qui se succèdent irrégulièrement après des périodes d'activité tantôt de seize et tantôt de douze heures. Ils fournissent souvent, du lundi matin au dimanche matin, une somme totale de quatre-vingt-quatre à quatre-vingt-six heures de travail, pour un salaire hebdomadaire qui varie de six à seize florins. Beaucoup d'entre eux ne quittent jamais la fabrique, sauf pendant la journée du dimanche, et couchent derrière les machines sur des balles de coton disposées à cet effet.

» Parmi les enfants de douze à seize ans qui servent d'aides, un grand nombre sont associés à ces équipes ouvrières et partagent leurs rudes labeurs sans goûter plus de repos ni sortir plus souvent des bâtiments de la fabrique. La loi défendait déjà d'imposer ces fatigues à des enfants, mais elle restait impuissante à établir les responsabilités pénales en présence du fait que ce n'étaient pas les patrons, mais bien les travailleurs eux-mêmes qui recrutent les auxiliaires de cette catégorie. Le travail des femmes n'est pas moins accablant et tout aussi mal rétribué, la moyenne des salaires hebdomadaires étaient de six à sept florins.

» Dans ces conditions, on comprend ce que doivent être l'alimentation et le logement des classes ouvrières à Brünn. La question des habitations a déjà attiré l'attention du conseil communal, qui a reculé devant l'idée de faire supporter à la ville seule les frais d'une transformation nécessaire. Certains patrons ont compris qu'il était de leur intérêt même de ne